



11 septembre 2026

Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Votre Municipalité a le plaisir de vous adresser ce tout-ménage afin de vous informer des actualités et décisions récentes concernant la vie communale.

Outre les informations officielles, vous trouverez des informations, des actualités et un agenda.

Nous vous remercions de votre attention et nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre Municipalité

Réfection de la traversée du village

Afin de permettre l'installation du nouveau transformateur électrique pour la Romande Energie qui sera situé en face de l'ancienne laiterie (route de Molondin 6), **la route sera temporairement fermée à la circulation le 22 septembre 2026, de 20h10 à 22h30, à cette hauteur.**

Chutes de branches et d'arbres



En raison de la sécheresse sévère de cet été, les arbres sont fragilisés et des branches sèches peuvent chuter spontanément même en l'absence de vent.

Nous vous invitons à la plus grande prudence lors de vos déplacements en forêt ou à proximité d'arbres !

Il convient de ne pas s'attarder inutilement sous des arbres. En cas d'orages ou de vents violents, évitez absolument la forêt.

Restriction d'eau

Nous vous rappelons que le débit des sources d'eau est au plus bas, **les mesures de restriction de l'AIEMGF sont toujours en vigueur.** Il est interdit d'arroser les gazons, remplir les piscines et de laver les véhicules. Il est autorisé d'arroser avec **parcimonie** les jardins potagers.

Vidange des piscines

Une exploitation inadaptée des piscines privées peut engendrer des pollutions graves des cours d'eau ou des dysfonctionnements dans les stations d'épuration. Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant (fréquemment du chlore) **au minimum 48 heures** avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV). Nous recommandons même d'attendre jusqu'à une semaine. Si l'eau de la piscine devient verte, cela signifie que les micro-organismes peuvent se développer à nouveau.



@Jumbo

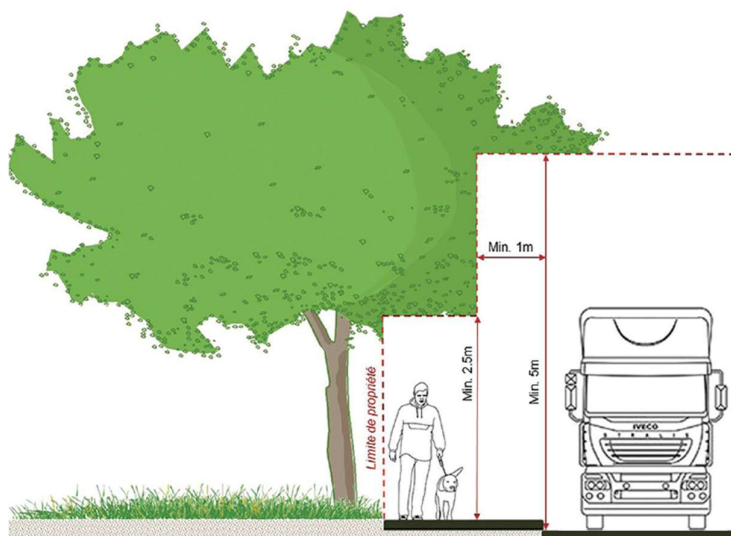
La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires. Les eaux de rinçage des filtres et les eaux de nettoyage de la piscine (si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire) devront être évacuées dans une canalisation des eaux usées.

Bureau communal

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé le 28 septembre 2026. En cas d'urgence, il est possible de prendre contact avec la secrétaire par téléphone au 079 617 64 45.



Routes et chemins



Dans le cadre des travaux de la route effectués en demi-chaussée, la largeur de la route sera par endroit temporairement restreinte. **Les branches des arbres, arbustes, haies, rosiers, etc. empiétant sur le domaine public devront ainsi impérativement être taillées.**

Nous vous rappelons que la taille doit être effectuée de manière à ne pas masquer la visibilité, les signaux de circulation, miroirs, plaques indicatrices des noms de rues, numéros de maison ou lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons.

Tailler à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Propreté des chemins : toute personne qui salit la voie publique est tenue de la remettre ou de la faire remettre, à ses frais, immédiatement en état de propreté.

Environnement



BIENVENUE DANS MON JARDIN

Une véritable oasis pour vous et pour la nature. Sources de bien-être, les jardins naturels offrent un abri à d'innombrables espèces animales et végétales. Il est possible d'y savourer l'air frais à l'ombre d'un arbre ou y observer une vie foisonnante dans les tas de branches, les murs de pierres sèches ou les mares. Vous pouvez vivre ces beaux moments dans votre propre jardin – nous vous y aidons !



NOS OFFRES GRATUITES

CONSULTATION

Nous répondons à vos questions sur l'aménagement écologique de votre jardin.

CERTIFICATION

Mettez en évidence vos réalisations grâce à une plaque de Pro Natura certifiant votre jardin naturel.

JARDIN À PAPILLONS

Laissez-vous inspirer par des jardins naturels certifiés autour de chez vous et échangez avec d'autres passionné-es de jardin et de nature.



024 423 35 64

pronatura.ch/fr/bonjournature

Agenda

27 septembre 2026

Votations fédérales et cantonales

29 septembre 2026 à 19h00

Séance d'information sur l'état des travaux de la route à la salle communale

29 septembre 2026 à 20h15

Conseil général extraordinaire

Pensez à consulter notre nouveau site <https://www.chene-paquier.ch>